



NOUVEAU REGARD SUR LA PRÉVOYANCE

Se protéger pour vivre + sereinement



VERSION 2026

anpere.fr



@anpere_asso

PRÉSENTATION ET MISSIONS



ANPERE est une association d'assurés détenteurs de contrats d'assurance-vie répondant à leurs besoins en termes d'épargne, de retraite et de prévoyance. Elle contribue à l'élaboration de ces contrats auprès d'AXA pour le compte de ses adhérents. Elle les représente auprès de l'assureur et fait évoluer les contrats afin que chaque adhérent bénéficie des mêmes conditions. L'association informe ses membres et leur propose des avantages exclusifs.

CHIFFRES CLÉS

- **1^{ère} association¹ d'assurés de France**
- **1,6 million d'adhérents**
- **Environ 100 000 nouvelles adhésions par an**

Partenaire d'AXA

ANPERE a choisi de souscrire ses contrats auprès d'AXA, 1^{ère} marque mondiale d'assurance. AXA figure dans les classements des entreprises d'assurances les plus responsables. Son ratio de solvabilité lui permet de garantir les engagements pris envers les adhérents sur le long terme. L'expertise et la disponibilité des réseaux commerciaux d'AXA répondent aux besoins personnels des adhérents en épargne, retraite, prévoyance et dépendance.

1. Partenaire d'un assureur traditionnel



+ d'infos

anpere.fr
   
 @anpere_asso

Cet opus est une publication des associations ANPERE et ANPERE Retraite
 Directeur de la publication : Jean Sébastien ANTONIOTTI (anpere.contact@anpere.fr)
 Rédacteur en chef : Hervé RAQUIN (herve.raquin@anpere.fr)
 Rédacteur en chef adjoint : Philippe AURILLON (philippe.aurillon@anpere.fr)
 Rédacteurs : Jean-Philippe DUBOSC, Jean-Damien CHATELAIN
 Conception graphique et réalisation : C. Mahoudiaux Graphiste
 Iconographie : Photos ANPERE, AdobeStock

Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite :
 Siren : 489 796 946 - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, inscrite au Répertoire national des associations sous le n° W751090757
 ANPERE Retraite : association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751164180, JO n°13 du 27 mars 2004.
 GERP enregistré à l'ACPR sous le numéro 477654743/GP1
 6, boulevard de Pesaro, 92000 Nanterre
 Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

4 ➤ LE MOT DU PRÉSIDENT

- Prévoyance : nous savons qu'il faut agir et pourtant...

7 ➤ LA PRÉVOYANCE, UN UNIVERS COMPLEXE ET MAL CONNU

- Les enjeux sociaux de la prévoyance
- Regards croisés : Mélissa-Asli Petit, Docteure en sociologie et Hervé Raquin, Délégué Général d'ANPERE

19 ➤ LA PRÉVOYANCE, POUR BALISER UN CHEMIN IMPRÉVISIBLE

- La prévoyance pour tous : les clés pour comprendre
- Les contrats d'assurance complémentaire
- Les enjeux de la perte d'autonomie
- La prévoyance des indépendants

31 ➤ LA PRÉVOYANCE : UN RÉFLEXE À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

- ÉTAPE 1 - Jeune, célibataire et actif : le temps de l'envol (18-30 ans)
- ÉTAPE 2 - Je m'installe en couple (25-35 ans, sans enfant)
- ÉTAPE 3 - L'arrivée du premier enfant... puis des suivants (30-45 ans)
- ÉTAPE 4 - Les enfants sont partis, les parents vieillissent (45-55 ans)
- ÉTAPE 5 - Le couple senior (55-65 ans)
- ÉTAPE 6 - Je vis pleinement ma retraite, seul ou en couple (65 ans et +)

51 ➤ LA VISION D'ANPERE : PRÉVOIR, POUR UN AVENIR SEREIN

- Les trésors cachés de la prévoyance
- La prévoyance en co-construction
- Le jeu des 7 familles



LE MOT DU PRÉSIDENT

PRÉVOYANCE : NOUS SAVONS QU'IL FAUT AGIR ET POURTANT...

J'ai toujours entendu dire que la prévoyance était l'essence du métier d'assureur. Et c'est vrai que les dispositifs de protection, qu'ils viennent des régimes obligatoires ou des acteurs de l'assurance complémentaire prennent tout leur sens quand il s'agit de préserver la vie même.

Il n'est pas facile de trouver une approche qui ne soit pas anxiogène quand on parle de décès, d'accident, de dépendance, d'invalidité, de rupture d'activité...

Face à de nouveaux risques, comme l'illustre la crise sanitaire liée au coronavirus, nous savons à quel point il est essentiel d'évoquer ce sujet. Ce que je crois, c'est qu'il est toujours temps de se protéger... Et cela, c'est le fruit de mon expérience.

Regardons cela de près, il est nécessaire d'y penser. Pourquoi a-t-on du mal à se résoudre à l'idée qu'on puisse un jour avoir un problème ? Un problème important... Et s'en prémunir. On peut se contenter de croire qu'on est couvert par le régime obligatoire ou par la « bonne mutuelle » de son entreprise. Mais est-ce vraiment suffisant ?

L'assureur a une part dans la solution, mais cette part est cadrée, puisqu'elle vient en complément. Mais de nombreuses offres existent : évolutives, innovantes, originales, comme le sont nos vies.

Nous savons, également, que la perspective est au vieillissement de nos populations, avec des enjeux de dépendance importants. Nous savons aussi que les pouvoirs publics n'ont pas les moyens aujourd'hui de couvrir l'ensemble des besoins. Dans les faits, c'est souvent l'argent mis de côté pour la retraite qui couvre la dépendance. Pour éviter cela, l'assurance permet de financer la perte d'autonomie en proposant des services et des solutions financières.

Derrière ces sujets qui touchent directement l'humain, se rangent des valeurs culturelles importantes, des croyances, des attentes qui freinent les échanges autour de la prévoyance.

Nous essayons dans cet ouvrage, de partager avec vous une perspective lucide et originale, différente de l'approche habituelle du sujet.

Il n'y a pas de vérité, mais il y a des réalités qu'on ne peut pas contourner, et que nous pouvons affronter si l'on s'y prend bien. C'est ce que nous croyons avec ferveur chez ANPERE. Nous croyons à la force de l'association pour fédérer les engagements et les actes.

Nous sommes fiers d'être la première association d'assurés sur la vie en France, par le nombre d'adhérents. Cela nous oblige vis-à-vis d'eux, en termes de sensibilisation et de compréhension de la prévoyance. Notre ambition : vous éclairer, vous aider à faire les meilleurs choix et à être bien dans votre vie.



Jean Sébastien Antoniotti

Président des associations
ANPERE et ANPERE Retraite

La prévoyance, un univers complexe et mal connu

- Ayons une vision positive de la prévoyance !
Si ce sujet peut se montrer anxiogène, restons clairvoyants en abordant cette question. Voyons la prévoyance comme une protection. Elle mérite qu'on s'y attarde, car il n'existe pas de talisman moderne pour se protéger des aléas de la vie.

Les enjeux sociaux de la prévoyance

En langage courant, la prévoyance est la « qualité de quelqu'un qui sait prévoir et qui prend des dispositions en conséquence »*. Une définition proche de la vision de Sénèque. Il y a près de 2 000 ans, le philosophe stoïcien indiquait que « l'homme prévoyant se met en sûreté avant même d'avoir éprouvé du mal. »

Mais, plus qu'un sujet philosophique, la prévoyance est un moteur du progrès. En se prémunissant des aléas, l'être humain peut consacrer son énergie à progresser tout en prenant des risques qu'il sait maîtrisés.

Cela n'arrive pas qu'aux autres

C'est un des fondements de l'assurance ; qui n'a pas un jour choisi de s'affranchir des conséquences d'un accident de la route en souscrivant une assurance auto, des conséquences d'un vol en souscrivant une assurance habitation... ?

La prévoyance relève de la même logique mais concerne des enjeux ô combien plus importants. Elle vise à répondre à une question à la fois simple et, avouons-le, à laquelle nous n'avons pas forcément envie de penser : s'il nous arrivait quelque chose demain nous obligeant à cesser notre activité (accident ou maladie), sommes-nous bien conscients des conséquences que cela aurait sur nos revenus, notre patrimoine, la qualité de vie et le bien-être de notre famille ? Et sans basculer dans un alarmisme inconsidéré, la réalité oblige à dire que les risques auxquels nous sommes toutes et tous confrontés ne cessent de croître.

Certes, le pire n'est jamais sûr. Mais **la vertu de la prévoyance est d'appréhender de manière réaliste les risques et de se prémunir contre des aléas aux conséquences potentiellement graves pour soi et pour ses proches.**

* source : dictionnaire Larousse

Sans jouer les Cassandre, soulignons tout de même quelques chiffres qui montrent bien cette augmentation des risques réels auxquels nous sommes confrontés :

- **651 000 personnes sont décédées en France en 2025** (soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2024). À la fois pour des raisons structurelles, avec l'arrivée des générations nombreuses du papy-boom (ou plutôt du mamy-boom) à des âges élevés et donc de plus forte mortalité, mais aussi plus conjoncturelles telle que l'épidémie de grippe hivernale qui a été particulièrement meurtrière en début d'année ;
- **le cancer tue plus de 160 000 personnes par an** en France et **150 000 cas d'AVC*** surviennent dans notre pays ;
- Bien que le nombre de décès liés aux **accidents de la route** ait été contenu ces dernières années (3 260 tout de même en 2025), **le nombre total de blessés reste élevé (près de 244 000 en 2025) ;**
- Chaque année, **225 000 nouveaux cas de la maladie d'Alzheimer** sont recensés ;
- Plus alarmant peut-être, un autre « fléau » pourtant beaucoup moins connu peut toucher chacun d'entre nous à tout moment : **5 personnes meurent toutes les 2 heures en France des suites d'un accident domestique ou « accident de la vie courante »** (chute, étouffement, intoxication ou noyade). Ces accidents représentent la 1^{ère} cause de mortalité chez les moins de 15 ans et ce sont les 65 ans et plus les plus touchés.
- Et cela, sans compter les **4,5 millions de victimes d'accidents domestiques** qui consultent un service d'urgence chaque année ou les 500 000 personnes hospitalisées annuellement.



* accident vasculaire cérébral

Et demain ?

Les évolutions de notre société et de nos modes de vie génèrent **de nouveaux risques et de nouvelles pathologies** auxquels nous devons nous préparer : stéatose hépatique (aussi appelée maladie du foie gras), maladies neurotoxiques dues aux agents polluants ou encore l'introduction de maladies jusqu'ici inconnues en Europe ou la réémergence de maladies qu'on croyait disparues telles que la rougeole.

De plus, rappelons que notre espérance de vie augmente régulièrement ce qui est, avouons-le, une bonne nouvelle. Mais son corollaire, le vieillissement progressif de la population, représente un enjeu majeur de santé publique avec la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, l'augmentation des cas de dépression voire de suicide, les impacts sur la santé des proches aidants...

On vit plus longtemps, avec de nouveaux types de risques. Donc la probabilité d'avoir un accident de parcours est supérieure. Il faut regarder les choses en face.

Même si on parle beaucoup, à juste titre, de l'exposition des plus âgés, force est de constater que ce sont bel et bien les générations les plus jeunes qui seront les plus concernées car elles seront exposées sur des périodes beaucoup plus longues à tous ces risques.

Aujourd'hui et encore plus demain, nous faisons donc face à des risques nombreux et croissants dont la survenance peut avoir des effets que nous avons trop souvent tendance à sous-estimer.

Prévention et prévoyance

On le savait déjà, « mieux vaut prévenir que guérir » ; la crise sanitaire de 2020-2021 nous a subitement rappelé que **la prévention**, qui vise à limiter l'apparition de l'événement redouté en ajustant notre comportement, revêt désormais un rôle tout particulier et certainement plus important que jamais.

La crise de la Covid a fait entrer brutalement dans notre quotidien la prévention avec le port du masque, l'utilisation de gel hydroalcoolique, le respect des gestes dits « barrières ». On est ainsi passé d'une prévention choisie



La prévention vise à limiter l'apparition de l'événement redouté en ajustant notre comportement.

(« je décide d'arrêter de fumer ») ou nécessaire (« je dois modérer ma consommation d'alcool ») à une prévention contrainte au nom de soi et de la collectivité (« je suis obligé de porter le masque pour me protéger et protéger les autres »).

Cela montre bien qu'il est **nécessaire d'intégrer et systématiser la culture de la gestion du risque et de la prévention dans notre quotidien** ; en évaluant le risque, en estimant le niveau acceptable, chacun de nous pourra agir pour permettre de limiter la survenance des aléas en fonction de sa situation personnelle, de ce que nous sommes prêts à accepter.

Afin d'éviter à avoir à se calfeutrer chez soi et cesser toute activité pour se prémunir face à de tels risques, la prévention joue un rôle important dans les bonnes pratiques à adopter. Et cela passe, par exemple, par une alimentation saine et une pratique physique sinon sportive régulière ainsi que quelques règles de prudence.

Mais si l'acte de prévention vise à limiter la survenance du risque, il ne supprime pas totalement, pour autant, l'impact de celui-ci lorsqu'il survient. **Même réduit, le risque résiduel peut avoir de lourdes conséquences pour soi ou pour ses proches** en fonction de son niveau de protection sociale.

Agir dès aujourd'hui

Accidents du travail, maladies, accidents de la vie privée... personne n'est à l'abri avec pour conséquence une cessation d'activité pour une durée plus ou moins longue, une perte d'autonomie partielle ou totale et un impact évident sur nos proches, nos revenus et le patrimoine que nous avons parfois mis des années à accumuler en vue de le transmettre à nos enfants. Tout cela risque de remettre en question le bien-être actuel et futur de notre famille.

Cette nécessité de protéger notre famille est d'autant plus importante que nous sommes de plus en plus fréquemment amenés à soutenir un ou plusieurs membres de la famille, que ce soit sur le plan financier (jeune en difficulté) ou plus globalement dans le cadre de l'accompagnement d'un parent ou d'un proche en perte d'autonomie. C'est ce que l'on appelle la "génération sandwich".

Il importe d'adopter une approche globale et une démarche rigoureuse. Concrètement, il convient tout d'abord de faire un **bilan exhaustif de sa protection actuelle** en tenant compte de ses revenus, de sa situation familiale, de son patrimoine, des assurances existantes mais aussi des besoins futurs, pour ensuite **définir les montants de garantie les mieux adaptés** à la situation de chacun (capital en cas de décès, complément de revenu en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité...).

Il est important de tenir compte de son âge et de ceux des membres de la famille (les besoins seront différents dans 10 voire 15 ans) afin de **planifier au mieux ses besoins**, d'évaluer à leur juste niveau les garanties nécessaires et de **les revoir régulièrement tout au long de la vie**.

C'est à chacun de nous, accompagné de professionnels, qu'il conviendra d'établir sa propre cartographie des aléas auxquels nous serons confrontés et de prendre les décisions adaptées. Cette cartographie devra être revue et mise à jour régulièrement pour s'adapter en permanence à notre situation personnelle et professionnelle. Ainsi accompagné, il revient à chacune et à chacun de mettre en place les couvertures d'assurance idoines et de les faire évoluer au fil du temps, tout au long de sa vie afin de diminuer la gravité du risque en cas de survenance.



Les « cygnes noirs »

Comme l'a bien décrit le statisticien Nassim Nicholas TALEB, certains événements imprévisibles qui ont une faible probabilité de survenir peuvent, quand ils se réalisent, avoir des conséquences d'une portée considérable voire exceptionnelle. Appelés « cygnes noirs » (couleur des cygnes découverts en Australie alors qu'on pensait jusqu'à lors que tous les cygnes étaient blancs), ces événements invalident ce qu'on prenait pour définitivement acquis.

Pour preuve, qui aurait pu imaginer qu'une épidémie provoque près de 7 millions de décès dans le monde dont près de 170 000 en France* au XXI^e siècle ? C'est pourtant le bilan de l'épidémie de coronavirus qui nous a brutalement rappelé notre vulnérabilité.

* source : Organisation Mondiale de la Santé

REGARDS CROISÉS



Mélissa-Asli Petit,
Docteure en sociologie,
dirigeante de Mixing
Génération

et **Hervé Raquin,**
Délégué Général
d'ANPERE

Pourquoi la prévoyance doit-elle s'apprécier tout au long de la vie ?

Mélissa-Asli Petit : Aujourd'hui, nous vivons une véritable accélération du temps. Tout va plus vite, on veut tout, tout de suite ! Pourtant, la prévoyance, c'est précisément l'occasion de faire une pause et de se projeter. À chaque étape de la vie, que ce soit l'entrée dans la vie active, la parentalité, le vieillissement, nous sommes exposés à des vulnérabilités et il est important d'en prendre conscience. De plus, il y a un besoin de changer notre perception sur les vulnérabilités, et de ne pas les percevoir comme une faiblesse, mais bien comme une réalité de la vie. Dès lors que nous acceptons la présence de risques et de leurs éventuels impacts tout au long de la vie, il est plus naturel de prévoir et d'agir. Se projeter, anticiper, ce n'est pas se plonger dans l'angoisse, c'est choisir d'aborder la vie avec plus de sérénité et, finalement, plus de liberté.

Hervé Raquin : La prévoyance répond à un besoin naturel : celui de se protéger des conséquences de la réalisation d'un risque (accident, maladie...) sur notre vie quotidienne, qu'elle soit personnelle ou professionnelle. Prendre le temps de réfléchir, tout au long de sa vie,

aux impacts d'un éventuel accident ou d'une possible maladie permet de prévoir et d'anticiper afin de vivre sa vie avec plus d'optimisme. Certes, « on ne sait pas ce que nous réserve l'avenir », mais on sait que celui-ci sera riche d'opportunités et de risques, parfois encore inconnus. Y réfléchir aujourd'hui, c'est se préparer un avenir plus serein.

Pourquoi l'éducation aux risques est-elle si importante ?

Mélissa-Asli Petit : La perception du risque, la capacité à l'anticiper, le fait même de savoir qu'il existe des outils pour s'en protéger ; tout cela dépend du genre, de l'âge, de la position sociale, et même du milieu familial dans lequel nous avons grandi. Certains héritent d'une culture de la prévoyance. Leurs parents ou leurs proches leur ont parlé d'assurance, d'épargne, de prévention dès l'enfance. D'autres n'ont jamais reçu d'éducation aux risques. Ce savoir est inégalement distribué, alors qu'il est indispensable pour tout le monde. C'est pourquoi une véritable éducation aux risques est nécessaire, que ce soit à l'école (et en ne se limitant pas uniquement aux questions liées à la sécurité routière, certes nécessaires mais pas suffisantes), dans les lieux de travail, ou dans l'espace public avec des communications grand public. Il ne s'agit pas de culpabiliser ceux qui n'ont pas anticipé, mais de donner à chacun les clés de compréhension dont il a besoin. Comprendre les risques existants et leurs éventuelles conséquences tout au long de la vie, c'est déjà commencer à s'en protéger.

Hervé Raquin : Prendre conscience de nos vulnérabilités – arrêt d'activité en cas de maladie, immobilisation suite à un accident, perte d'autonomie – doit nous permettre d'identifier les risques auxquels

nous et nos proches sommes exposés. Certains peuvent être évités en adaptant nos comportements ; d'autres doivent être réduits. Deux leviers existent : (1) limiter la fréquence du risque (prévention) et (2) en limiter la gravité (protection, notamment grâce à la prévoyance).

Si nous concentrons nos efforts uniquement sur la protection, le coût de l'assurance pourrait augmenter fortement. La prévention devient donc essentielle afin de permettre à chacun de bénéficier de garanties adaptées à ses besoins grâce à la mutualisation des primes versées par l'ensemble des assurés.

Prévention et Prévoyance : le duo gagnant ?

Mélissa-Asli Petit : Il faut d'abord préciser que l'État joue un rôle essentiel. Il fixe des cadres, crée les conditions d'une action collective, comme en témoignent par exemple les politiques autour du bien vieillir ou les mesures de dépistage et de détection précoce des cancers par exemple. Ces démarches posent les fondations d'une protection commune, accessible à tous, qu'il s'agisse de financements dédiés ou de campagnes de sensibilisation grand public. Mais ce rôle a ses limites, car une prévention pertinente c'est aussi celle que chacun s'approprie vraiment, au regard de sa situation, de son mode de vie, de la présence ou non d'un entourage proche. Chacun est un cas particulier, et cette prévention ne se construit pas toujours seul. Elle se pense à deux, en famille, ou avec ses proches, entre projets communs et choix personnels. Toutefois, il ne faudrait pas transformer la prévoyance en injonction morale. La prévoyance, c'est avant tout permettre une capacité d'action. Quand on sait, on peut agir de façon plus proactive, plus autonome, et finalement certainement plus libre.

Hervé Raquin : Prévention et prévoyance sont indissociables pour sécuriser son avenir et celui de ses proches. Mais pour cela, chacun de nous a besoin d'identifier ses vulnérabilités et les risques afférents afin d'appréhender globalement sa situation aussi bien personnelle que professionnelle et faire ses propres choix et arbitrages entre prévention et protection.



L'info +

Découvrez le travail de Mélissa-Asli Petit sur le site www.mixinggenerations.fr et son ouvrage « S'autoriser à vieillir » aux éditions Érès



Mixing Générations

La prévoyance, pour baliser un chemin imprévisible

- > Diversité des régimes et des situations, amalgame entre couverture santé et prévoyance, difficultés à se projeter... Voilà des résistances qu'il faut lever pour être en capacité de comprendre et d'agir. Si le sujet souffre encore d'opacité, des solutions existent pour clarifier l'avenir.

La prévoyance pour tous : les clés pour comprendre

La prévoyance est l'ensemble des dispositifs qui couvrent une personne contre les aléas de la vie. Elle couvre un large champ de situations : incapacité, invalidité, hospitalisation, maladie, dépendance, handicap, décès.

Plusieurs niveaux de couverture

▶ **Avec la couverture de base**, l'assuré voit une partie de ses frais (de 15 à 100 %, sur la base d'un tarif déterminé par la Sécurité sociale), pris en charge pour lui ou pour ses proches. Cette indemnisation, c'est son organisme de Sécurité sociale qui la lui verse, moyennant des cotisations obligatoires. C'est un premier niveau de couverture, qui concerne les risques maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail, maladies professionnelles, vieillesse et risques de la vie courante de la famille.

À ce stade, les régimes sont différents, selon l'activité professionnelle exercée :

- **le régime général** concerne la plupart des salariés du secteur privé, les travailleurs indépendants, les étudiants, les bénéficiaires de certaines prestations et les simples résidents. Le régime général couvre 88 % de la population française ;
 - **les régimes spéciaux** couvrent les salariés qui ne sont pas dans le régime général (fonctionnaires, agents de la SNCF, employés et Clercs de notaires...). Ces régimes spéciaux sont au nombre de 27 et couvrent 7 % de la population française ;
 - **le régime agricole** assure la protection sociale des exploitants et des salariés agricoles. Il couvre 5% de la population française.
- ▶ **Ensuite intervient le régime complémentaire.** Pour un salarié du secteur privé, suivant la convention collective de la branche, l'employeur est dans l'obligation de souscrire un contrat collectif couvrant des thèmes généraux comme l'arrêt de travail. Ce dernier indemnise alors l'assuré à un niveau supérieur. Sachez que les cadres sont couverts en cas de décès dans le cadre de leur convention collective.



Si vous relevez de la fonction publique (hors fonction publique de l'État), des dispositifs se mettent progressivement en place dans le cadre de la prise en charge des risques d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès. Selon les cas, l'employeur (collectivité ou établissement hospitalier) doit ou devra prendre en charge une partie des cotisations à un contrat de prévoyance que vous aurez souscrit ou, à l'instar des salariés du secteur privé, vous proposer un contrat collectif couvrant ces risques.

Pour les travailleurs indépendants, il n'y a pas de niveau complémentaire, l'assuré doit souscrire un contrat individuel pour obtenir des garanties supplémentaires.

▶ **En troisième instance, et de manière facultative**, chacun peut protéger sa famille et/ou son activité à un niveau supérieur, sur des sujets précis (dépendance, décès, accident de la vie courante, frais d'obsèques). Ce niveau de couverture, l'assuré l'aura lui-même défini en souscrivant un contrat de prévoyance individuel auprès d'une société d'assurance ou d'une institution de prévoyance.

Les garanties proposées

- **Des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail** : suite à un accident ou à une maladie, l'assuré ne peut plus exercer son activité professionnelle. S'il est couvert, les indemnités journalières qui lui sont versées vont compenser la perte de revenu liée à son arrêt de travail et lui permettre de faire face à ses charges et de maintenir le niveau de vie de sa famille.
- **Une rente ou un capital en cas d'invalidité** : contrairement à l'incapacité (qui est temporaire), l'invalidité définit l'impossibilité de travailler de manière définitive. Le montant de la prestation est variable selon 3 catégories fixées par la Sécurité sociale. L'assuré se verra verser un capital ou une rente jusqu'à sa retraite.
- **Une rente en cas de perte d'autonomie** : cette garantie couvre le risque de dépendance. L'assuré a besoin d'aide dans l'accomplissement des actes quotidiens de la vie : se déplacer, s'habiller, manger...etc.
- **Un capital** (uniquement versé au moment du décès) **ou une rente** (rente éducation pour les enfants, pension de conjoint survivant) **pour les proches en cas de décès.**



L'info en +

Pourquoi remettre à demain ce que l'on peut traiter aujourd'hui ?

- **Assurez-vous tant que vous êtes en bonne santé.**

Plus le contrat de prévoyance est souscrit jeune, moins il coûte cher chaque année. Vous éviterez ainsi les exclusions ou les suppressions liées à de nouveaux problèmes de santé et pour lesquels vous serez couvert.



Découvrez les enjeux, les solutions et nos conseils dans notre tuto **«Prévoir, c'est vivre plus sereinement»** sur la chaîne Youtube ANPERE ASSO

Les contrats d'assurance complémentaire

Comme la Sécurité sociale octroie des indemnités qui ne couvrent pas totalement les risques, il est recommandé de souscrire un contrat de prévoyance qui couvre les risques liés au décès, à l'incapacité, à l'invalidité et à la dépendance, interrompant ou suspendant totalement l'activité professionnelle, et de fait les revenus de l'assuré. En outre un contrat santé permettra de couvrir les frais médicaux générés lors d'une hospitalisation, de consultations, d'analyse (maladie, maternité...).



Assurance obsèques : assurer ses dernières volontés

Les contrats obsèques rencontrent un succès croissant. Contrôle et volonté d'organiser son dernier voyage, envie d'éviter à ses proches l'organisation et le financement d'un moment difficile. Partir tranquille se conçoit bien. La préparation des obsèques, c'est un peu l'exception qui confirme la règle. J'accepte d'organiser ce qui est inéluctable, mon décès. À l'inverse, j'ai plus de mal à organiser ce dont la survenance n'est pas certaine ni avérée.

En chiffres

- **5,7 millions** de contrats obsèques à fin 2024
- **30 %** des personnes qui décèdent en France ont un contrat obsèques
- Coût moyen des obsèques en France : **3 000 à 6 000 euros** selon les prestations choisies (source : France Assureurs)



Pour en savoir plus sur les différents dispositifs de transmission, consultez le **« Nouveau Regard sur la Transmission »**.

Les enjeux de la perte d'autonomie

Dans le large thème de la prévoyance, il est un sujet qui prend de plus en plus de place et peine à trouver son équilibre : c'est celui de la perte d'autonomie.

C'est vrai qu'en 60 ans, l'espérance de vie à la naissance a progressé de vingt ans (aujourd'hui 79,4 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes). Un vieillissement de la population qui a son revers : 1,3 million de Français sont aujourd'hui dépendants.

Même si elle touche en nombre le grand-âge, nul ne doit ignorer que la perte d'autonomie peut survenir à tout âge (handicap, accident, maladie chronique).

Par ailleurs, le niveau de protection financière des femmes est encore inférieur à celui des hommes. Ce sont les chiffres qui le disent, malgré les avancées en matière d'égalité.



Si un équilibre financier est possible quand on vit à deux, les disparités hommes-femmes se révèlent en cas de coup dur (notamment en cas de décès du conjoint).

Le rôle des aidants

11 millions de Français s'occupent de façon bénévole d'un proche fragilisé par la maladie, le handicap ou le grand âge. Ils s'occupent longtemps de leur proche avant de venir souvent, en relais des personnels soignants. Sujet délicat, la perte d'autonomie conduit à des situations de dépendance pénibles pour le malade et pour son entourage.



Assurance emprunteur

L'assurance emprunteur garantit les emprunts lors de l'achat immobilier en cas de décès ou d'invalidité des emprunteurs. Passage obligé d'un acte foncièrement tourné vers la vie et l'avenir, l'assurance emprunteur est un acte de prévoyance qui n'est pas chargé négativement. Quand le contrat couvre à 100 % deux co-emprunteurs, en cas de décès de l'un des deux, l'autre est délivré de sa quote-part de remboursement.



Savez-vous que vous pouvez changer d'assureur pour la couverture de votre emprunt ?

Obtenir un taux plus avantageux, c'est faire une petite économie mensuelle qui représente une belle somme sur la globalité de l'emprunt.

Vous pouvez réaliser une sérieuse économie !



Retrouvez notre tuto **“L'assurance emprunteur, une protection essentielle”** sur notre chaîne Youtube ANPERE ASSO.

Vous y comprendrez facilement les enjeux, les sécurités à mettre en place pour optimiser votre assurance et protéger les vôtres, la nature des garanties prises en charge et les spécificités des contrats.

La prévoyance des indépendants

Invalidité, incapacité de travail, perte d'autonomie, protection des proches survivants en cas de décès... Si les sujets de couverture sont identiques pour tous, ils se traduisent différemment en matière de besoins, selon le statut professionnel.

Je ne sais pas vraiment ce que cela recouvre, ni comment cela me protège et de quoi.



Force est de constater que le terrain est mal balisé pour les travailleurs indépendants comme les professions libérales, les commerçants, les gérants de Très Petites Entreprises (TPE) dont la couverture est globalement plus restreinte. Par ailleurs, ceux exerçant dans les secteurs de l'industrie et du BTP se sentent plus concernés par la question du risque corporel. Certes, l'entrepreneur a, par nature, une conscience du risque. Mais les précautions prises les premières années d'activité (statut de chômeur-créateur d'entreprise, portabilité de l'assurance complémentaire santé sur un an ou rattachement à la complémentaire santé du conjoint...) ne sont souvent pas suffisantes.



L'arrêt de travail pour un professionnel

Malgré le manque d'entrée d'argent, **ses charges fixes continuent de courir et doivent être réglées** : loyer, salaire de ses collaborateurs, URSSAF, crédits, électricité, eau...

Il doit parfois **embaucher un remplaçant** pour assurer la continuité de service à ses clients.

Peu d'entrepreneurs évoquent spontanément leur crainte de tomber malade ou d'avoir un accident. La plupart d'entre eux n'ont pas conscience de leur « valeur ajoutée » : en cas d'arrêt de travail, c'est leur entreprise et leur famille qui sont directement impactées. Toute l'énergie de l'entrepreneur étant déployée au développement de son activité, dès qu'il y a un investissement à faire, l'arbitrage se fait toujours en faveur de l'activité. Ce qui entraîne de nombreux « sacrifices », comme ne pas se verser de salaire pendant une période, voire des années ou couvrir uniquement son activité et les charges obligatoires associées (impôts, taxes, Responsabilité Civile).

En chiffres

- **Plus de 80%** des travailleurs non-salariés estiment que leurs revenus et l'équilibre de leur activité seraient menacés en cas d'interruption d'activité.
- **Plus de trois quarts** des indépendants reconnaissent avoir des difficultés à maîtriser les enjeux liés à leur couverture sociale.

(Source : deuxième édition de l'indice de vulnérabilité - Swiss Life France)



Par ailleurs, un manque de connaissances et de compréhension sur tout l'environnement législatif et juridique ne favorise pas l'implication sur les sujets de prévoyance, eux-mêmes assimilés à de la paperasserie. Les assurances de personne constituent un univers flou : le périmètre des produits associés n'est pas toujours maîtrisé ; l'assurance peut être un sujet complexe, technique avec un bénéfice « relatif ».

Enfin, le manque de temps pour se consacrer et s'intéresser à ces sujets est flagrant : les phases de recherche et de comparaison nécessaires à la souscription, rebutent l'entrepreneur, alors même que les informations glanées sur Internet ne lui permettent pas de comprendre le bénéfice et la nécessité d'y souscrire, ni de trouver une offre adaptée.



L'incapacité de travail ? Je ne me suis jamais posé la question. C'est un vrai sujet pourtant. On a été un peu tout feu tout flamme. On a eu beaucoup de choses à gérer. On ne sort pas encore la tête de l'eau. On n'a pas le temps de se consacrer à autre chose qu'à notre travail.

Pour certains enfin, une certaine défiance vis-à-vis du process assurantiel lui-même, qui fonctionnerait à fonds perdus, fait préférer parfois à l'assurance prévoyance des solutions alternatives : souscription d'assurances-vie, investissement immobilier, possibilité de revente du fonds de commerce pour sécuriser « ses vieux jours » ...

En résumé si en matière de prévoyance le schéma assurantiel n'est pas encore totalement en phase avec la mentalité des entrepreneurs, il souligne l'importance de la qualité du conseil.



La loi Madelin pour les TNS

La loi n° 94-126 dite « Madelin » du 11 février 1994 permet au travailleur non-salarié (TNS) de déduire de son chiffre d'affaires les cotisations versées dans le cadre de cette loi, afin de se constituer une retraite complémentaire, de s'assurer au travers d'un contrat prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès), d'un contrat mutuelle (complémentaire santé) ou de garantie chômage TNS. Les primes étant déductibles, l'effort de cotisation du TNS est financé en partie par l'économie d'impôt réalisée. Cette loi « Madelin » incite le travailleur non-salarié à se constituer lui-même une protection sociale, et ainsi palie les carences de son régime obligatoire.



Le saviez-vous ?

Les Travailleurs Non Salariés sont particulièrement conscients de la fragilité de leur mode d'activité : davantage soumis au stress, souvent en situation d'isolement. L'impact d'une rupture d'activité, quelle qu'elle soit, est énorme, car ils sont mal couverts par les régimes de base.



Pour en savoir, consultez le « Nouveau Regard sur la Protection des Indépendants ».



La prévoyance : un réflexe à chaque étape de la vie

- Nous avons tous tendance à n'envisager la prévoyance que lorsque survient un accident, une maladie ou lorsque nous sommes confrontés à la dépendance par exemple. Pourtant, cette protection prend sens tout au long de l'existence, à chaque carrefour de la vie : au moment d'entrer dans la vie active, de construire sa vie de couple, d'accueillir des enfants, de devenir aidant voire aidé ou de préparer une transmission. À chaque âge correspondent des fragilités et des projets spécifiques, mais aussi des solutions d'accompagnement adaptées.

› Sortir d'une vision anxieuse de la prévoyance

La prévoyance souffre souvent d'une image réductrice : celle d'un réflexe de prudence, voire d'une forme d'angoisse face à l'avenir. On l'associe volontiers à l'idée d'anticiper le pire, « au cas où ». Pourtant, prévoir ne signifie pas prétendre maîtriser l'avenir. Personne ne peut éviter totalement les maladies ou les accidents. En revanche, chacun peut agir sur un point essentiel : réduire sa propre vulnérabilité.

› La vulnérabilité, une réalité qui évolue avec l'âge

La vulnérabilité ne doit pas être confondue avec la peur. Elle correspond simplement à notre degré d'exposition aux chocs de la vie, qui varie selon l'âge, les responsabilités familiales ou la solidité du patrimoine.

Un même événement - arrêt de travail, invalidité ou décès prématuré - n'aura pas les mêmes conséquences à 25 ans, lorsque l'on est seul, qu'à 40 ans avec des enfants à charge, ou à l'approche de la retraite.

› Penser la prévoyance dans la durée

La prévoyance gagne ainsi à être envisagée comme un fil rouge qui accompagne les grandes étapes de l'existence. Au début de la vie active, l'individu ne peut compter que sur sa capacité de travail. Plus tard, l'installation en couple crée une interdépendance financière. Avec l'arrivée des enfants, la responsabilité change d'échelle : il ne s'agit plus seulement de se protéger soi-même, mais de sécuriser l'avenir du foyer. Au fil des années, lorsque les parents vieillissent ou que la retraite approche, de nouvelles fragilités apparaissent : perte d'autonomie, protection du conjoint survivant ou transmission du patrimoine.

› Une démarche de lucidité et de liberté

Dans cette perspective, la prévoyance s'éloigne du registre de l'angoisse pour devenir une véritable démarche de lucidité et de liberté. Elle permet de transformer un risque subi en une opportunité accompagnée. En préservant la stabilité financière du foyer, elle offre à chacun la possibilité de protéger ses proches et de continuer à se projeter sereinement, même lorsque les imprévus de la vie viennent bousculer les trajectoires tracées.

ÉTAPE 1

Jeune, célibataire et actif : le temps de l'envol (18-30 ans)

« Tout à bâtir, mais sans véritable filet de sécurité. »

On associe souvent la prévoyance à des préoccupations d'adultes déjà installés. Pourtant, c'est précisément au moment où l'on se sent le plus libre - et parfois le plus invulnérable - que la vulnérabilité est la plus réelle. Entre 18 et 30 ans, l'entrée dans la vie active marque le début de l'autonomie, mais elle s'accompagne rarement d'un patrimoine ou d'une épargne suffisante pour absorber un choc important. Anticiper n'est donc pas un signe de pessimisme : c'est une manière pragmatique de sécuriser ses premiers projets de vie.

L'âge des premières responsabilités

Les premières années d'indépendance sont souvent celles des « premières fois » : premier emploi, installation dans un logement, gestion d'un budget personnel et parfois même premier achat immobilier. La vie est dynamique, rythmée par les voyages, les loisirs ou les activités sportives. Mais l'équilibre financier reste fragile. Beaucoup de jeunes adultes doivent encore rembourser un prêt étudiant, financer un véhicule ou assumer les premières mensualités d'un crédit. Avec une épargne encore limitée, le moindre imprévu peut rapidement déséquilibrer la situation.

Quand un accident fragilise une trajectoire

À 25 ans, on pense rarement à l'arrêt de travail ou à l'invalidité. Pourtant, c'est souvent à ce moment que la situation est la plus vulnérable : carrière en construction, patrimoine quasi inexistant et revenus encore instables. Un accident de sport, une chute ou une maladie soudaine peuvent alors avoir des conséquences disproportionnées. Une interruption d'activité prolongée entraîne une chute immédiate des revenus ; une invalidité peut compromettre durablement une carrière naissante. Quant au décès prématuré, aussi impensable soit-il, il laisse souvent les proches face aux engagements financiers déjà contractés.

Préserver son autonomie financière

À ce stade de la vie, l'objectif n'est pas encore de préparer sa retraite mais de protéger son équilibre immédiat. Comment continuer à payer son loyer ou rembourser un crédit en cas d'accident ? Comment éviter de devoir puiser dans une épargne encore limitée ? La prévoyance répond précisément à ces questions. Même célibataire, les engagements financiers pris créent déjà des responsabilités. L'enjeu est simple : sécuriser sa stabilité financière pour conserver, quoi qu'il arrive, sa liberté d'action.



LES CLÉS DE LA PRÉVOYANCE À 18-30 ANS

Des garanties adaptées aux imprévus

La protection repose sur quelques solutions accessibles qui complètent utilement le régime de base.

> La Garantie Accidents de la Vie (GAV)

Les accidents du quotidien (sport, domicile, loisirs, déplacements) peuvent entraîner des séquelles importantes. La GAV permet d'être indemnisé en cas d'invalidité ou de séquelles liées à ce type d'événement non couvert par ailleurs.

> Décès, incapacité, invalidité : une couverture socle

Même sans charge de famille, certaines garanties permettent de sécuriser l'avenir :

- un capital décès pour soulager les proches,
- une indemnisation en cas d'incapacité temporaire,
- une rente ou un capital en cas d'invalidité durable.

L'objectif est simplement de disposer d'une base de protection cohérente.

> L'assurance emprunteur

Pour ceux qui deviennent propriétaires, elle garantit le remboursement du prêt en cas de décès ou d'invalidité. Il est possible de choisir un autre assureur que celui de sa banque afin de réduire le coût tout en conservant une couverture équivalente.



Le bon réflexe prévention à 18-30 ans : éviter l'accident

Protéger son corps, c'est garantir son avenir. L'énergie de la jeunesse expose davantage aux risques du quotidien. Adopter des gestes simples - s'échauffer avant le sport, respecter les consignes de sécurité ou ne pas négliger une blessure persistante - constitue le premier rempart contre l'imprévisible. Alliée à une prévoyance adaptée, cette vigilance permet de vivre pleinement ses projets avec une sérénité totale.

Bien comprendre les notions clés

Souscrire jeune, c'est aussi le bon moment pour s'informer et éviter les mauvaises surprises :

- **Délai de carence** : période initiale pendant laquelle la garantie ne s'applique pas encore.
- **Franchise** : durée avant le déclenchement de l'indemnisation.
- **Exclusions** : situations non couvertes (sports pratiqués à titre professionnel, accidents résultant d'un fait intentionnel de l'assuré...).

Enfin, les montants de garanties doivent être adaptés aux charges réelles : loyer, crédit, dépenses fixes.

ZOOM SUR...



Salariés et indépendants : des enjeux distincts

Tous les parcours ne se ressemblent pas. Si le salarié bénéficie souvent d'une prévoyance collective via son entreprise, le travailleur indépendant (TNS) ou le freelance est structurellement moins protégé par le régime général en cas d'arrêt d'activité. Pour un jeune entrepreneur, la prévoyance n'est pas qu'une sécurité personnelle : c'est le garant de la pérennité de son projet professionnel qu'un accident pourrait mettre à l'arrêt. C'est pourquoi il est essentiel, dès le départ, d'adapter sa couverture à son statut.



ÉTAPE 2

Je m'installe en couple (25-35 ans, sans enfant)

Un projet de vie partagé, des responsabilités démultipliées.

S'installer en couple constitue une étape charnière. Au-delà du partage du quotidien, la vie à deux transforme profondément l'équilibre financier du foyer : les dépenses se mutualisent, les projets s'inscrivent dans la durée et les décisions prises à cette période engagent souvent le couple pour de nombreuses années. Si la prévoyance peut sembler secondaire à cet âge, elle devient pourtant essentielle. L'imprévu ne touche plus seulement un individu, mais l'équilibre d'un projet commun.

Une vie à deux, entre projets et interdépendance

Entre 25 et 35 ans, les projets se structurent : emménagement commun, équipement du logement, premiers investissements et parfois souscription d'un crédit immobilier. Le niveau de vie du couple progresse, mais il repose désormais sur l'équilibre de deux revenus. Or cette stabilité reste souvent fragile. Les carrières sont encore en construction et l'épargne demeure limitée. Par ailleurs, cette période correspond souvent à des évolutions professionnelles importantes : création d'activité, passage au freelancing ou changement de statut, qui peuvent s'accompagner d'une protection sociale moins solide.



Le bon réflexe prévention à 25-35 ans : sécuriser ses fondations

Le « **check-up protection** » : un réflexe de gestionnaire. Au moment où les décisions structurantes s'enchaînent (crédit, changement de poste, vie commune), il est essentiel de faire un point global sur ses garanties. Que se passe-t-il si je ne peux plus travailler pendant plusieurs mois ? Mon conjoint pourrait-il assumer seul nos engagements ? Ma couverture est-elle toujours adaptée à mon nouveau statut ? Cette introspection n'a rien d'anxiogène : c'est une démarche de prévention financière, comparable à l'entretien de sa santé ou de son patrimoine.

Quand un accident déstabilise tout un foyer

Dans ce contexte, le risque change de dimension. Un accident, une invalidité ou un décès prématuré ne touchent plus seulement une personne : ils peuvent remettre en cause l'équilibre du foyer. Si l'un des revenus disparaît, le conjoint peut se retrouver confronté seul aux charges communes - loyer, crédits, dépenses courantes - avec parfois une marge de manœuvre limitée. La situation est encore plus sensible pour les travailleurs indépendants, dont la protection en cas d'arrêt d'activité est souvent plus faible que celle des salariés.



Préserver le projet commun et l'autonomie de chacun

L'enjeu est donc double : protéger les projets construits à deux tout en préservant l'autonomie financière de chacun. La prévoyance permet de maintenir le niveau de vie du foyer en cas d'accident, de sécuriser les engagements bancaires et d'éviter qu'un imprévu ne se transforme en rupture économique. Cette logique vaut aussi face aux aléas de la vie de couple : se constituer une épargne personnelle et disposer de garanties à son nom permet de préserver sa sécurité financière, même si les trajectoires venaient à se séparer.

Focus Statut

Le levier du dispositif Madelin

Pour les travailleurs indépendants, le passage à son compte nécessite une vigilance accrue. Le dispositif Madelin offre ici une opportunité majeure : il permet de déduire fiscalement les cotisations de prévoyance dans la limite fixée par la loi, facilitant ainsi l'accès à une protection de haut niveau tout en optimisant son budget.



LES CLÉS DE LA PRÉVOYANCE À 25-35 ANS

Des garanties adaptées aux imprévus

À cette étape, la prévoyance vise à protéger non seulement les personnes, mais aussi les projets construits à deux.

› La Garantie Accidents de la Vie

Elle couvre les conséquences des accidents du quotidien (domestiques, sportifs, de loisirs ou de circulation) et indemnise les séquelles graves afin de préserver l'équilibre financier du foyer.

› Décès, incapacité, invalidité : renforcer la protection du couple

Le socle de garanties repose sur :

- un capital décès pour protéger le conjoint,
- une indemnisation en cas d'incapacité temporaire,
- une couverture en cas d'invalidité durable.

L'objectif est d'éviter qu'un accident ne compromette l'équilibre financier du foyer.

› L'assurance emprunteur : un enjeu majeur du couple

L'installation en couple s'accompagne souvent d'un achat immobilier.

L'assurance emprunteur garantit le remboursement du prêt en cas de décès ou d'invalidité. Il est possible d'en changer afin de réduire son coût tout en conservant un niveau de couverture équivalent.

› Revoir la clause bénéficiaire

La mise en couple doit conduire à vérifier certains contrats (assurance-vie, prévoyance décès). La clause bénéficiaire détermine à qui sera versé le capital en cas de décès ; elle doit être cohérente avec la situation familiale actuelle.

ZOOM SUR...



Et pour les célibataires ?

Parler du couple ne doit pas occulter la réalité de ceux qui cheminent seuls, qu'ils le soient par choix ou suite à une séparation. Pour eux, la vulnérabilité est tout aussi réelle : sans second revenu pour amortir un choc, la prévoyance est l'unique rempart pour préserver une stabilité financière souvent fragile et éviter de devenir une charge pour ses proches en cas d'accident.

ÉTAPE 3

L'arrivée du premier enfant... puis des suivants (30-45 ans)

Quand la famille s'agrandit, la responsabilité change de dimension.

L'arrivée d'un enfant transforme profondément l'équilibre du foyer.

Les priorités évoluent, les responsabilités s'élargissent et les décisions prises à cette période engagent l'avenir de toute une famille. À ce stade, la prévoyance prend une dimension nouvelle : il ne s'agit plus seulement de protéger sa propre trajectoire ou celle du couple, mais de sécuriser l'avenir des enfants.

Un équilibre financier sous tension

Entre 30 et 45 ans, la vie familiale s'intensifie. Les dépenses augmentent avec les frais de garde, la scolarité, les activités extrascolaires ou encore l'achat d'un logement plus spacieux. Pourtant, les revenus ne progressent pas toujours au même rythme. Ils peuvent même diminuer temporairement lors d'un congé parental ou d'un passage à temps partiel. Ce paradoxe caractérise souvent cette période : les responsabilités sont à leur maximum alors que les marges de manœuvre financières restent limitées.



Le bon réflexe prévention à 30-45 ans : protéger son foyer au quotidien

La prévention familiale : un investissement pour tous. Dans le tourbillon de la vie active, la santé des parents est le garant de la sérénité du foyer. Adopter des réflexes simples permet de réduire les risques d'épuisement ou d'accident :

- Réaliser des bilans de santé réguliers et ne pas négliger le sommeil.
- Sécuriser l'habitat pour prévenir les accidents domestiques (chutes, brûlures).
- Apprendre à déléguer pour alléger la charge mentale. Prévenir, c'est aussi éduquer : en prenant soin de vous, vous protégez ceux qui vous entourent et vous leur offrez un cadre de vie sécurisé.
- Adopter une hygiène de vie équilibrée : privilégier une alimentation variée, riche en produits frais, et maintenir une activité physique régulière. Bien manger et bouger au quotidien constitue l'un des meilleurs moyens de préserver sa santé et son énergie sur la durée.

Quand l'accident fragilise tout un foyer

Dans ce contexte, un arrêt de travail prolongé, une invalidité ou un décès prématuré peuvent avoir des conséquences majeures. La chute de revenus intervient alors que les charges fixes — logement, dépenses familiales, crédits — demeurent. À cela s'ajoute une incertitude sur l'avenir des enfants, notamment sur le financement de leurs études. La seule couverture santé, indispensable mais limitée, ne suffit pas à compenser une perte durable de revenus. La véritable vulnérabilité tient ici au lien de dépendance : des enfants comptent désormais sur la stabilité financière de leurs parents pour construire leur avenir.

Assurer la continuité du foyer

La prévoyance devient alors un outil de continuité. Elle permet de maintenir le niveau de vie du foyer si l'un des parents ne peut plus travailler, de sécuriser les engagements financiers et de préserver les projets familiaux, en particulier l'éducation des enfants. L'enjeu n'est pas d'anticiper le pire, mais de garantir que l'avenir de la famille ne dépende pas d'un événement imprévisible.

ZOOM SUR...



Protéger un enfant handicapé

Au-delà des prestations sociales telles que l'AAEH* ou la PCH** versées sous certaines conditions, il est important de protéger l'avenir financier des enfants handicapés. Le contrat d'assurance-vie Épargne Handicap permet de bénéficier, au terme du contrat, du versement d'un capital ou d'une rente à l'enfant handicapé si celui-ci ne peut subvenir à ses besoins dans des conditions normales. Le contrat de prévoyance Rente de Survie permet, quant à lui, de garantir le versement d'une rente viagère à l'enfant handicapé en cas de décès des parents. D'autres dispositifs peuvent permettre d'effectuer des donations spécifiques (donation en usufruit, donation graduelle ou résiduelle) ou de désigner la personne qui s'occupera de l'enfant en cas de disparition des parents (mandat de protection future).



*Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé - **Prestation de Compensation du Handicap

ZOOM SUR...



Monoparentalité et familles recomposées

Les familles monoparentales présentent une vulnérabilité accrue : lorsqu'un seul adulte assume la totalité des revenus et de l'organisation, la moindre défaillance peut être dramatique. Pour ces parents, la prévoyance est un pilier de stabilité indispensable. De leur côté, les familles recomposées font face à des enjeux spécifiques de transmission et de protection des beaux-enfants, nécessitant une ingénierie de prévoyance sur mesure pour refléter la réalité affective et matérielle de chaque foyer.



LES CLÉS DE LA PRÉVOYANCE À 30-45 ANS

Ajuster sa protection à ses nouvelles responsabilités

Lorsque la famille s'agrandit, les garanties doivent être réévaluées afin de protéger l'équilibre du foyer.

› La Garantie Accidents de la Vie

Étendue à toute la famille, elle couvre les conséquences financières des accidents du quotidien touchant un parent ou un enfant et indemnise les séquelles graves.

› Décès, incapacité, invalidité : une protection renforcée

Ces garanties permettent notamment :

- le versement d'un capital décès pour protéger les proches,
- des indemnités en cas d'incapacité temporaire,
- une rente ou un capital en cas d'invalidité durable.

Elles visent à préserver le niveau de vie du foyer malgré un événement grave.

› La rente éducation

Cette garantie prévoit le versement d'une rente destinée à financer l'éducation des enfants en cas de décès d'un parent, jusqu'à leur autonomie.

› L'assurance emprunteur

Lorsqu'un crédit immobilier est en cours, elle garantit le remboursement du prêt en cas de décès ou d'invalidité et protège ainsi le logement familial.

› Mettre à jour la clause bénéficiaire

La naissance d'un enfant doit conduire à vérifier les clauses bénéficiaires des contrats afin qu'elles reflètent la situation familiale.

ÉTAPE 4

Les enfants sont partis, les parents vieillissent (45-55 ans)

La génération « sandwich » : soutenir ses proches tout en sécurisant son propre avenir.

Entre 45 et 55 ans, beaucoup d'assurés entrent dans une période charnière. La carrière atteint souvent son apogée, la situation financière se stabilise et les enfants gagnent en autonomie. Mais, parallèlement, une nouvelle réalité s'impose : le vieillissement des parents.

La prévoyance change alors de perspective. On ne se protège plus seulement pour construire l'avenir, mais aussi pour faire face aux fragilités liées à l'âge, tout en préservant l'équilibre familial.

La prévoyance change alors de perspective. On ne se protège plus seulement pour construire l'avenir, mais aussi pour faire face aux fragilités liées à l'âge, tout en préservant l'équilibre familial.



Le bon réflexe prévention à 45-55 ans : prévenir l'épuisement des aidants

Prendre soin de soi pour mieux soutenir les autres. À cet âge, le réflexe est souvent de « tenir bon » coûte que coûte. Pourtant, la prévention est vitale pour durer.

Quelques réflexes essentiels :

- Réaliser ses propres bilans de santé et ne pas négliger les signaux de fatigue chronique.
- Accepter de déléguer ou de solliciter des relais pour alléger la charge mentale.
- Maintenir une activité physique et des moments de respiration personnelle pour préserver sa vie personnelle et sociale

Un aidant protégé est un aidant qui peut soutenir ses proches durablement. Prévenir son propre épuisement, c'est aussi un acte de prévoyance pour toute la famille.

ZOOM SUR...



La génération « sandwich » : un pilier invisible

Ces hommes et ces femmes sont les piliers invisibles de la solidarité nationale. Pris entre deux générations, ils s'exposent souvent à un épuisement silencieux. Pour eux, la prévoyance n'est pas qu'un simple contrat financier ; c'est un acte de protection de leur propre santé et de leur équilibre de vie, leur permettant de continuer à aider sans s'oublier.





LES CLÉS DE LA PRÉVOYANCE À 45-55 ANS

Renforcer la protection du système familial

À cette étape, il s'agit d'adapter sa protection à une situation familiale plus complexe, marquée par les responsabilités d'aidant et l'anticipation du vieillissement.

> La Garantie Accidents de la Vie

Les accidents du quotidien peuvent entraîner des séquelles durables. Cette garantie permet d'être indemnisé en cas d'invalidité et de préserver l'équilibre financier du foyer.

> Décès, incapacité, invalidité : protéger le couple

Ces garanties permettent :

- un capital décès pour sécuriser le conjoint survivant,
- des indemnités en cas d'arrêt de travail,
- une rente ou un capital en cas d'invalidité.

L'objectif est de maintenir le niveau de vie du foyer malgré un événement grave.

> Assurance emprunteur et engagements financiers

Même lorsque certains crédits arrivent à échéance, il reste important d'adapter sa protection aux charges fixes du foyer.

> La dépendance : anticiper plutôt que subir

Une couverture dépendance peut financer des aides à domicile, soutenir l'autonomie et soulager les proches. Elle concerne à la fois l'aidant d'aujourd'hui et le futur aidé de demain.

> Mettre à jour la clause bénéficiaire

Avec l'évolution des situations familiales (séparation, soutien aux enfants ou petits-enfants), vérifier régulièrement la clause bénéficiaire permet d'assurer une protection cohérente de la famille.

ÉTAPE 5

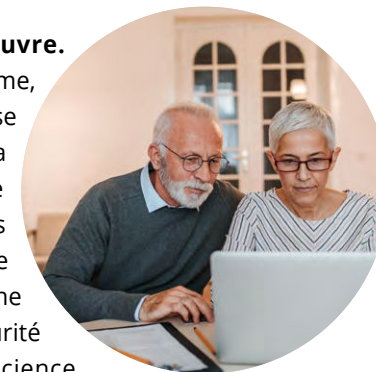
Le couple senior (55-65 ans)

Consolider son patrimoine, mettre à l'abri son conjoint et organiser l'avenir.

Entre 55 et 65 ans, une nouvelle étape s'ouvre.

La carrière professionnelle approche de son terme, les enfants ont pris leur autonomie et l'attention se tourne progressivement vers l'organisation de la retraite. Cette période correspond souvent à une phase de consolidation patrimoniale : les crédits immobiliers sont en voie d'être remboursés, le patrimoine s'est stabilisé et la capacité d'épargne atteint son niveau le plus élevé. Mais cette sécurité apparente s'accompagne d'une prise de conscience nouvelle : les fragilités liées à l'âge deviennent plus concrètes.

La question n'est plus seulement de construire, mais de sécuriser l'avenir du couple et d'anticiper les aléas du grand âge.



Le bon réflexe prévention à 55-65 ans : le bilan avant le grand saut

Préserver sa santé comme on prépare sa retraite. La transition vers la retraite est le moment idéal pour un audit global de sa vitalité. Quelques réflexes pour aborder ce nouveau chapitre avec sérénité :

- Effectuer un bilan de santé exhaustif pour dépister d'éventuelles fragilités (équilibre, vue, maladies chroniques).
- Réfléchir dès à présent à l'adaptation ergonomique de son habitat pour prévenir les chutes.
- Maintenir une activité physique régulière et adaptée pour préserver son capital autonomie.

Préserver sa santé, c'est s'offrir la liberté de vivre pleinement sa retraite, en restant acteur de son destin.

Protéger le conjoint et préserver l'autonomie

À ce stade de la vie, la priorité est la protection du conjoint. Une disparition prématurée ou une invalidité lourde peut entraîner une baisse brutale de revenus et fragiliser l'équilibre financier du foyer. Parallèlement, la question de la dépendance devient plus tangible. Beaucoup ont déjà été confrontés à la perte d'autonomie d'un parent et mesurent le coût humain et financier d'une telle situation. Anticiper cette éventualité permet de préserver son autonomie et d'éviter de faire peser cette charge sur ses proches.



Organiser l'avenir avec sérénité

La prévoyance devient alors un outil de gestion globale. Elle permet de sécuriser le niveau de vie du conjoint, d'anticiper les besoins liés à la perte d'autonomie et de préparer la transmission du patrimoine dans de bonnes conditions. Il ne s'agit plus seulement de se protéger contre un accident de parcours, mais d'organiser l'essentiel en répondant à des interrogations très concrètes : mon conjoint pourra-t-il maintenir son train de vie seul ? Ai-je sécurisé le financement d'une éventuelle perte d'autonomie pour ne pas solliciter mes enfants ? Comment transmettre le fruit d'une vie dans les meilleures conditions fiscales et civiles ? Où ai-je décidé de vivre à la retraite ? Comment vais-je m'occuper ? Autant de questions pour aborder la retraite avec sérénité et préserver l'équilibre familial.

ZOOM SUR...



Séparations tardives : un enjeu d'autonomie

L'augmentation des divorces après 50 ans crée de nouvelles situations de fragilité. D'autant plus que le marché du travail des seniors est compliqué et qu'une perte d'emploi peut rapidement devenir dramatique. Seul, on ne peut compter que sur son propre patrimoine et ses garanties personnelles pour faire face au grand âge. La prévoyance devient alors l'unique garant de l'indépendance, permettant de ne pas subir les aléas de santé et de protéger sa trajectoire individuelle.



LES CLÉS DE LA PRÉVOYANCE À 55-65 ANS

Une architecture de protection complète

À l'approche de la retraite, la prévoyance vise à sécuriser le couple, anticiper la perte d'autonomie et organiser la transmission.

› La Garantie Accidents de la Vie

Avec l'avancée en âge, les accidents du quotidien peuvent avoir des conséquences plus lourdes. Cette garantie permet d'indemniser les séquelles graves et de préserver l'équilibre financier du couple.

› Décès : protéger le conjoint

Un capital décès peut permettre de sécuriser le niveau de vie du conjoint survivant et de faire face aux dépenses immédiates.

› Dépendance : anticiper les besoins futurs

Une couverture adaptée peut financer des aides à domicile, l'aménagement du logement ou des services d'accompagnement, afin de préserver l'autonomie et de ne pas faire peser cette charge sur les proches.

› Transmission : organiser ce que l'on transmet

À ce stade, la prévoyance peut aussi s'inscrire dans une stratégie de transmission : financement des droits de succession, protection des bénéficiaires ou organisation du capital transmis.

› Obsèques : soulager ses proches

Prévoir leur financement permet d'éviter à la famille une charge financière et des décisions difficiles à prendre dans l'urgence.

› Mettre à jour la clause bénéficiaire

Avec l'évolution des situations familiales (enfants adultes, recompositions, petits-enfants), il est essentiel de vérifier régulièrement la clause bénéficiaire pour qu'elle reste cohérente avec la réalité familiale.

ÉTAPE 6

Je vis pleinement ma retraite, seul ou en couple (65 ans et +)

Rester acteur de son destin, protéger les siens et préserver sa dignité jusqu'au bout.

La retraite ouvre souvent une période de liberté retrouvée. Libérés des contraintes professionnelles, beaucoup de seniors consacrent ce temps à leurs projets personnels, à leur famille ou à la vie associative. Mais cette nouvelle étape s'accompagne aussi d'un changement d'équilibre : les revenus diminuent avec la fin de l'activité tandis que certaines dépenses, notamment liées à la santé ou à l'aide à domicile, peuvent augmenter. La prévoyance prend alors une dimension particulière. Elle ne sert plus seulement à faire face à un accident de parcours, mais à garantir une vie sereine et autonome, sans faire peser de charge excessive sur ses proches.

Les fragilités du grand âge

Avec l'avancée en âge, certaines vulnérabilités deviennent plus concrètes. La perte d'autonomie constitue l'enjeu principal : qu'elle survienne progressivement ou à la suite d'un accident ou d'une maladie, elle peut nécessiter des aides humaines, l'aménagement du logement ou un accueil en établissement. D'autres fragilités peuvent également apparaître : l'isolement, lié à l'éloignement des proches ou à la réduction du cercle social, et le veuvage, qui combine souvent choc affectif et baisse des ressources du foyer.

Préserver son autonomie et soulager ses proches

Dans ce contexte, la prévoyance permet d'anticiper les besoins du grand âge. Elle contribue à sécuriser le niveau de vie du conjoint survivant, à financer d'éventuelles aides liées à la perte d'autonomie et à

organiser la transmission du patrimoine. L'objectif n'est pas seulement de se protéger, mais de rester maître de ses choix jusqu'au bout et d'éviter que les décisions importantes ne pèsent sur ses proches dans l'urgence.



LES CLÉS DE LA PRÉVOYANCE À 65 ANS ET +

Sécuriser la transmission et l'autonomie

À la retraite, la prévoyance vise à préserver l'autonomie, protéger le conjoint et organiser la transmission.

➤ **Santé et Garantie Accidents de la Vie**

Même après la vie active, les accidents domestiques ou du quotidien restent fréquents, notamment les chutes. Une garantie accidents de la vie peut compléter utilement la couverture santé.

➤ **Décès : protéger le conjoint**

Un capital décès permet de sécuriser le conjoint survivant, de faire face aux dépenses immédiates et de préserver son niveau de vie.

➤ **Dépendance : préserver son autonomie**

Une couverture adaptée peut financer une aide à domicile, l'aménagement du logement ou des services d'accompagnement afin de conserver son autonomie sans faire peser cette charge sur ses proches.

➤ **Transmission**

La prévoyance peut également s'inscrire dans une logique de transmission : organisation patrimoniale, financement des droits de succession ou protection des bénéficiaires.

➤ **Obsèques : soulager la famille**

Prévoir leur financement et leur organisation permet d'éviter aux proches une charge financière et des décisions difficiles à prendre dans l'urgence.



Prévention 65 ans et + : préserver son autonomie

Prévenir les ruptures par le lien social et la sécurité du foyer.

L'autonomie repose sur deux piliers : la sécurité physique et la richesse des échanges.

- Aménager son cadre de vie pour limiter les risques de chute (éclairage, barres d'appui).
- Maintenir une activité physique douce pour préserver l'équilibre et la mobilité.
- Cultiver le lien social (vie associative, famille) pour rompre l'isolement. Alliée à une prévoyance adaptée, cette vigilance permet de vivre sa retraite avec une confiance renouvelée.

ZOOM SUR...



Veufs et veuves : une attention particulière

Le veuvage, fréquent après 70 ans, engendre une double vulnérabilité. Seul(e), on doit faire face à une baisse de revenus et à une solitude quotidienne, parfois loin de ses enfants. Ici, les contrats de prévoyance jouent un rôle de stabilisateur : ils sécurisent un capital, anticipent le besoin d'aide et évitent l'isolement économique.



La vision d'ANPERE : prévoir, pour un avenir serein

- La prévoyance répond à un besoin de sécurité. Elle se situe dans le socle de la pyramide des besoins, le pilier de base sur lequel s'appuie le reste.
Prévoir, c'est faire un premier pas vers la sérénité et l'avenir.

Les trésors cachés de la Prévoyance

Se prémunir de l'aléa, c'est avant tout affaire d'attitude. Regarder en face sa famille dans toutes ses composantes (ses proches, tout d'abord), et soi-même, dans la continuité de ses projets, de ses rêves. Et faire en sorte que ces rêves soient réalisables, le mieux et le plus longtemps possible : voilà le premier trésor caché de la prévoyance qui se nomme **persévérance**. Incarnée par le ou la chef de famille, qui veut le meilleur pour les siens, elle l'est aussi par l'entrepreneur, qui assure la continuité de son activité.

Autre trésor : la **tranquillité**. Tranquillité d'esprit quand tout est envisagé avant. Et qu'on peut enfin vivre ce qu'on a à vivre, sans craindre l'imprévu. Même si l'on n'a pas le pouvoir de le faire disparaître, on connaît cet aléa et on l'a déjà un peu apprivoisé. On le regarde alors différemment s'il survient. Parce qu'on a une réponse à lui apporter, celle des garanties mises en place : garanties financières, accompagnement et services.

Le troisième trésor est la **capacité à croquer la vie**. À pratiquer le sport qu'on adore, à vivre ses passions. A se donner les moyens de ses ambitions, certain d'être couvert au moment de la réalisation de son projet.

La prévention et la recherche : la vie en rose

Le lien entre la prévoyance et la prévention est réel. Conscient du risque, on accueillera ainsi volontiers des conseils pratiques pour éviter certains accidents domestiques : bon usage et stockage des produits dangereux à la maison ; gants, lunettes et chaussures adaptées quand on bricole ; équipement sécurisé quand on skie, qu'on allume un barbecue ou qu'on roule à vélo...



Depuis 2008, AXA soutient la science à travers son mécénat unique : le Fonds AXA pour la Recherche

Le Fonds AXA pour la Recherche a engagé 250 millions d'euros au soutien de la recherche dans les domaines de la santé, du climat, de l'environnement et de la socio-économie. Plus de 700 projets ont bénéficié du soutien d'AXA, dans 36 pays. En réponse à la crise de la Covid-19, le Fonds AXA a renforcé son soutien à son partenaire historique l'Institut Pasteur, en allouant 5 millions d'euros additionnels à la recherche sur les pandémies et maladies infectieuses.

En savoir plus : www.axa-research.org

POUR ALLER PLUS LOIN...



La prévoyance en co-construction

La construction d'une solution de prévoyance nécessite la mise en place d'une véritable stratégie. C'est une stratégie de vie à bâtir avec sa famille et avec un conseiller qui connaît les régimes de couverture. On évitera d'abord la confusion entre couverture santé et couverture prévoyance.

La première, dont on voit bien les contours, on fait appel à elle régulièrement (remboursement des soins).

La seconde (la prévoyance) entre dans le domaine de l'exceptionnel. Cette dernière couvre « ce qui pourrait arriver ». Toute la subtilité entre les deux réside dans l'acceptation d'un risque probable mais non avéré (la perte d'autonomie ou l'accident de la vie par exemple).

Réconcilions le probable et l'improbable. Et débarrassons-nous de l'effet rétroviseur qui nous donnerait raison de ne pas avoir souscrit de contrat prévoyance, parce que rien n'est finalement arrivé !

Parce que quand cela arrive, (et il y a de plus en plus de chances que cela arrive), on regrette bien souvent de ne pas y avoir pensé avant...

La prévoyance répond à un besoin de sécurité, de rassurance, pas à un besoin de puissance. Cela se bâtit, sereinement, avec un conseiller de confiance, une personne à l'écoute, capable d'entrer dans l'intimité de la famille avec respect et bienveillance, pour proposer les solutions les plus justes et les plus pertinentes.

LE JEU DES 7 FAMILLES

Dans la famille Prévoyance, je voudrais...



La mère

Laurie, 35 ans

Cadre dans une grande entreprise

Divorcée, 2 enfants en bas âge

Revenus : 3 875 €/mois, soit 45 600 € de revenus annuels.

Atteinte d'un cancer du sein, Laurie est obligée de s'arrêter de travailler pendant 3 ans jusqu'à son rétablissement complet. Pourtant, les dépenses courantes continuent de courir.

• Sans contrat de prévoyance :

Laurie touche 0 euro par mois pendant 3 mois, délai de carence imposé par son régime obligatoire qui lui versera ensuite 1830 €/mois

• Avec un contrat de prévoyance :

elle touche 3 822 € par mois, dès l'arrêt de travail et pendant 3 ans.



Le père

Pierre, 43 ans

Vétérinaire

Marié, deux jeunes enfants

Revenus annuels : 55 000 €, soit 4 583 € / mois

Pierre, en revenant d'une visite chez un éleveur, est victime d'un accident de voiture. Il décède des suites de ses blessures. Emilie, l'épouse de Pierre, travaille à mi-temps pour 8 400€ de revenus annuels, soit 700 € / mois.

Pierre avait souscrit un contrat de prévoyance complémentaire.

Le régime obligatoire va servir une rente à chaque enfant variant de 80 à 240 €/mois selon l'âge

Grâce au contrat complémentaire, le foyer va percevoir en plus :

- une rente pour le conjoint : 1 375 € / mois
- une rente éducation pour les enfants (10% du montant des revenus de Pierre) : 458 € / mois par enfant soit 916 € / mois
- un capital-décès de 165 000 € (3 fois le revenu annuel de Pierre)



Le fils

Lucas, 12 ans

Suite à une mauvaise chute à ski aux sports d'hiver, Lucas souffre d'un traumatisme de l'épaule droite et d'une fracture de la tête humérale, avec perte de mobilité et isolement pendant plusieurs mois.

Grâce au contrat de prévoyance complémentaire souscrit par ses parents, Lucas bénéficiera des prestations suivantes :

- indemnisation à hauteur de 17 500 € (déficit fonctionnel et souffrances endurées)
- accompagnement par l'assureur dans l'organisation des soins au quotidien
- soutien scolaire à domicile



Le grand-père

Jean-Paul, 72 ans

marié à Jeannine

1 fille, Lucie

Quand Jean-Paul a été diagnostiqué Alzheimer, son épouse et sa fille se sont organisées pour qu'il reste à domicile.

Quand c'est devenu trop difficile, une aide à domicile a pu être envisagée grâce au contrat de prévoyance complémentaire perte d'autonomie souscrit par Jean-Paul.

- Entretien avec le médecin-conseil sur la pathologie et ses évolutions possibles
- Orientation vers une association locale d'aïdants
- Orientation vers les organismes compétents pour la constitution des dossiers d'aides
- Organisation de la venue d'une aide à domicile
- Possibilité de faire intervenir un auxiliaire de vie, le cas échéant, avec une prise en charge à concurrence de 1 000 € par an



La grand-mère

Sylvie, 69 ans

Veuve

Retraitée

3 enfants

Depuis qu'elle est à la retraite, Sylvie a une passion : le voyage. C'est une véritable globe-trotteuse.

Pour préserver sa famille, elle décide de souscrire un contrat obsèques.

Pour financer ses obsèques, Sylvie a choisi un capital de 6 000 € :

- elle décide du lieu d'inhumation, de l'organisation de la cérémonie
- elle règle elle-même les choses et soulage ses proches
- le rapatriement en cas de décès à l'étranger sera également pris en charge par l'assureur à concurrence de 3 600 €

les futurs parents

Laura, 29 ans

et Julien, 32 ans

En couple



Laura et Julien ont acheté leur premier appartement à Bordeaux pour 240 000 €.

Ils renégocient leur assurance emprunteur et ont économisé 700 € par an.

Avec un contrat d'assurance emprunteur, ils se préservent financièrement :

- en cas d'incapacité ou d'invalidité
- en cas de décès : couverture à 100 % en cas de décès de l'un des deux
- accompagnement psychologique et couvertures spécifiques (exemple : maladie dorsale)



Le beau-frère

Ronan, 42 ans

Chirurgien

Revenus : 7 500 €/mois

Marié à Eléonore, 4 enfants

En jardinant un weekend, Ronan se coupe l'index : il ne peut plus continuer à exercer son activité habituelle. Ronan assurait seul les revenus de la famille.

Pour compenser les pertes financières engendrées par son invalidité et protéger sa famille, Ronan peut compter sur son contrat de prévoyance.

En théorie, à partir du moment où son invalidité a été reconnue, son régime obligatoire lui verse 2 025 € / mois.

Grâce à son contrat de prévoyance, Ronan bénéficie en plus :

- d'un capital invalidité de 50 000 € et
- d'une rente complémentaire d'invalidité de 5 475 € qui s'ajoute à celle du régime obligatoire

“ *Le meilleur de la vie se passe à dire
il est trop tôt, puis il est trop tard.* ”

Gustave Flaubert

